



Candidat/e (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Lieu de résidence (ville, pays) : \_\_\_\_\_

La demande d'admission **complète**, au format électronique (.PDF), doit parvenir jusqu'au **15 juillet\***, à l'adresse email suivante : **fc.heg@hesge.ch**.

Les documents électroniques suivants l'accompagnent obligatoirement :

*(Veuillez nommer vos fichiers comme indiqué ci-dessous)*

00_NomPrenom_ADMISSION.pdf	<b>Présent document <u>complété, daté et signé</u></b>
01_NomPrenom_PROFIL.pdf	Document <b>Profil du/de la Candidat/e complété</b>
02_NomPrenom_CV.pdf	Curriculum Vitae
03_NomPrenom_MOTIVATION.pdf	<b>Lettre de motivation</b> (veuillez résumer en 3 points essentiels votre parcours professionnel ; décrivez vos fonctions d'encadrement et précisez vos attentes par rapport à la formation)
04_NomPrenom_ID.pdf	Scan d'une <b>pièce d'identité / passeport valable</b> (recto-verso). Scan du <b>permis de séjour valable</b> en Suisse pour les candidat/e-s de nationalité étrangère.
05_NomPrenom_PHOTO.jpg	Photo – format portrait (fichier <b>.jpg</b> haute résolution)
06_NomPrenom_REFERENCE.pdf	Lettre de recommandation
07_NomPrenom_PRATIQUE.pdf	<b>Certificat(s) de travail</b> / attestation(s) justifiant de la pratique professionnelle
08_NomPrenom_DIPLOME-S.pdf	<b>Diplômes, certificats</b> (fin d'études secondaires, hautes écoles, uni, EPF) et les <b>bulletins de notes</b> qui les accompagnent.
09_NomPrenom_EXMAT.pdf	<b>Attestation d'exmatriculation</b> (uniquement pour les titulaires de titres/diplômes universitaires suisses)
URL profil LinkedIn :	
N° Matricule fédéral :	<i>(8 chiffres : format 00-000-000)</i>

Par ma signature dont l'apposition ci-dessous est obligatoire, je confirme avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent document et sur le site web de la formation et avoir répondu de manière véridique et complète à toutes les questions posées.

J'ai pris connaissance des conditions d'admission et je demande mon admission au programme :

**Executive Master of Business Administration** - volée 2021-2023

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

\* Les candidatures envoyées après le délai indiqué seront prises en compte en fonction des places disponibles et sujettes à un émoulement supplémentaire de CHF 150.-.

# Instructions pour la demande d'admission

## I – Décision d'admission et Confirmation de participation

Seuls les demandes d'admission complètes (demande d'admission et profil du/de la participant/e), datées et signées, seront prises en considération.

Votre demande d'admission sera examinée par un comité d'admission. Un entretien individuel fait partie du processus de recrutement. Cet entretien est organisé après étude du dossier complet par le comité d'admission. A la suite de cet entretien, la direction transmet par e-mail son avis d'admission, favorable ou défavorable. Aucun frais d'inscription n'est requis avant l'envoi de votre demande d'admission.

Dès réception de cette décision, le/la candidat/e dispose d'un **délai de réflexion de 7 jours** pour confirmer, par email, sa participation à l'EMBA. Dès que le/la candidat/e confirme sa participation, il/elle s'engage à s'acquitter du montant des frais d'inscription de **CHF 3'800.-** exigibles 7 jours ouvrables après sa confirmation. Une facture sera alors envoyée.

Une confirmation de participation vous parviendra ensuite avec la facture des frais de formation exigibles avant le premier jour du module d'introduction. Sur demande écrite, des arrangements de paiement peuvent être octroyés.

## II – Frais & Modalités de remboursement

### Frais d'inscription :

Les frais d'inscription, non remboursables, de **CHF 3'800.-**, sont exigibles en cas d'admission confirmée. Ils couvrent les frais administratifs, d'immatriculation, le/s entretien/s de recrutement, les ouvrages obligatoires, les modules préparatoires et les frais de voyage (déplacement et hôtel) dans le cadre du module d'introduction. Une facture vous sera envoyée. **Un justificatif du paiement** des frais d'inscription devra parvenir par email à **fc.heg@hesge.ch**. Les frais restent acquis en toute circonstance et sont non remboursables.

**Admission tardive**: Un émoulement de CHF 150.- sera exigé pour toute demande d'admission reçue après le délai officiel du 15 juillet.

**Frais de répétition**: Il est possible de répéter un module échoué, l'année suivante, en s'acquittant d'un montant complémentaire de CHF 1'500.-.

**Renonciation** : En cas de renonciation/rétractation après confirmation de participation, des frais de dossier de CHF 500.- seront dus.

### Frais de formation et modalités de remboursement :

Les frais de formation sont les suivants :

#### **EMBA – Année de tronc commun**

- DAS en Management appliqué : CHF 12'900.- \*

#### **EMBA – Deuxième année**

- Management stratégique : CHF 11'300.-

#### **ou options à choix** :

- DAS en Gestion des risques d'entreprise : CHF 11'300.- (early-bird CHF 10'800.-)
- DAS en Gouvernance de la Sécurité des Systèmes d'information : CHF 11'000.-
- DAS en Management durable : CHF 11'800.- (early-bird CHF 10'800.-)
- DAS de Responsable communication : CHF 10'300.-

**Rabais** : Les éventuels rabais sont mentionnés sur les pages internet du programme EMBA ou sur les pages internet de chaque DAS (Diploma of Advanced Studies).

\*Ces tarifs excluent les frais d'inscription et les frais de voyage éventuels (déplacement et hôtel) hors module d'introduction.

Les demandes d'abandon ou de report doivent être formulées par lettre recommandée. En cas d'abandon suite à une admission confirmée au programme EMBA et dans le cas où aucun versement n'a été effectué, les montants dus seront facturés selon les règles suivantes :

- **Jusqu'à 30 jours** avant le début de la formation : en totalité.
- **Entre 30 jours avant et le début de la formation** : 50% du montant des frais de formation de la première année.
- **Aucun remboursement** pour tout abandon ultérieur ou en cours de formation.
- **Aucun remboursement** en cas d'échec ou d'exclusion du programme.

Le programme et les coûts sont sujets à modification sans préavis.

La HEG-Genève se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture de la formation, notamment en cas d'inscriptions insuffisantes.